

Pour l'année 2023-2024, les principaux frais de scolarité pour le site du 52, rue de Londres sont les suivants :

HATTEMER 8^e

Frais d'inscription

	Année
Frais d'inscription (nouveaux inscrits)	1845 €
Frais de réinscription	750 €

Frais de scolarité

	Année
Acompte du premier trimestre (nouveaux inscrits) (à déduire des frais du premier trimestre de l'année scolaire)	Voir ci-dessous

Maternelle bilingue*

	Trimestre	Année
Petite section (Coccinelle) <i>journée</i>	3 150 €	9 450 €
Petite section (Coccinelle) <i>½ journée</i>	2 640 €	7 920 €
Moyenne section (Dauphin) <i>journée</i>	3 150 €	9 450 €
Grande section (Écureuil) <i>journée</i>	3 150 €	9 450 €

*Bilingue : 50% des cours enseignés en français / 50% en anglais

Élémentaire bilingue*

	Trimestre	Année
CP (12 ^e)	3 230 €	9 690 €
CE1 (11 ^e)	3 230 €	9 690 €
CE2 (10 ^e)	3 230 €	9 690 €
CM1 (9 ^e)	3 230 €	9 690 €
CM2 (8 ^e)	3 230 €	9 690 €

*Bilingue : 6h d'anglais par semaine

Options

	Trimestre	Année
Adhésion à l'Association des Parents d'Elèves ¹	-	45 €
Cantine (4 jours) ²	642 €	1 926 €
Cantine (5 jours) ²	803 €	2 409 €
Lunch box (4 jours) ²	495 €	1 485 €
Lunch box (5 jours) ²	619 €	1 857 €
Garderie du matin (Elémentaire) <i>Forfait semaine complète</i>	627 €	1 881 €
Garderie / Etude du soir (Maternelle/Elémentaire) <i>Forfait semaine complète</i>	627 €	1 881 €
Cours Particuliers (Elémentaire)	55 € par heure	
Activités Périscolaires et options	À partir de 550 € par an selon les activités	

Remise à partir du 3^e enfant de 20% sur les frais de scolarité pour la scolarité la moins chère.

¹ Possibilité d'1 à 5 repas par semaine (calcul au prorata)

Pour l'année 2023-2024, les principaux frais de scolarité pour le site du 43, rue Decamps sont les suivants :

HATTEMER 16^{ème}

Frais d'inscription

	Année
Frais d'inscription - Petite section (nouveaux inscrits)	1 645 €
Frais d'inscription à partir de la moyenne section (nouveaux inscrits)	2 415 €
Frais de réinscription	910 €

Frais de scolarité

	Année
Acompte du premier trimestre (nouveaux inscrits) (à déduire des frais du premier trimestre de l'année scolaire)	Voir ci-dessous

Maternelle bilingue*

		Trimestre	Année
Petite section	<i>journée</i>	3 500 €	10 500 €
Petite section	<i>1/2 journée</i>	2 730 €	8 190 €
Moyenne section	<i>journée</i>	3 500 €	10 500 €
Grande section	<i>journée</i>	3 500 €	10 500 €

Élémentaire bilingue*

		Trimestre	Année
CP (12 ^e)		3 956 €	11 955 €
CE1 (11 ^e)		3 956 €	11 955 €
CE2 (10 ^e)		3 956 €	11 955 €
CM1 (9 ^e)		3 956 €	11 955 €
CM2 (8 ^e)		3 956 €	11 955 €

Options

	Trimestre	Année
Cantine (4 jours)*	727 €	2 181 €
Cantine (5 jours)*	909 €	2 727 €
Lunch Box (4 jours)*	495 €	1 485 €
Lunch Box (5 jours)*	630 €	1 890 €
Étude dirigée Élémentaire (1h/semaine)	165 €	495 €
Étude dirigée Élémentaire (2h/semaine)	323 €	969 €
Étude dirigée Élémentaire (3h/semaine)	481 €	1 443 €
Étude dirigée Élémentaire (4h/semaine)	627 €	1 881 €
Cours particulier (1 enfant)	80 € par heure	
Cours particulier (2 enfants)	110 € par heure	
Activités Périscolaires	À partir de 610 € par an selon les activités	

Remise à partir du 3^e enfant de 20% sur les frais de scolarité pour la scolarité la moins chère.

* Possibilité d'1 à 5 repas par semaine (calcul au prorata)

UNIFORMES

De la Petite Section (Coccinelles) à la 10^e incluse

Prix TTC

Blouse	39 €
--------	------

De la 9^e à la 8^e

Prix TTC

Polo manches courtes – 100% coton biologique	39 €
Polo manches longues – 100% coton biologique	42 €
Cardigan – 100% coton biologique	57 €
Pull – 100% coton biologique	57 €

ARTICLE 4 - Conditions de règlement

4.1 Délais de règlement

Le prix est payable, à réception de la facture par la famille, tel qu'indiqué à l'article « 3 - Tarifs » des présentes, selon les modes de paiement suivants :

- Par prélèvements automatiques de 3 échéances, le 15 septembre, 5 décembre et 5 mars. Il est précisé qu'en cas de rejet d'une échéance, celle-ci ne sera pas représentée. Par ailleurs, deux rejets entraîneront l'annulation de cette modalité de paiement. Les frais de rejet et frais annexes seront refacturés. En cas de réinscription pour l'année scolaire suivante, un 4^{ème} prélèvement automatique correspondant à l'acompte de 1500 euros sur la scolarité de l'année scolaire suivante sera effectué le 5 mai 2024. Cet acompte reste dû à Hattemer en cas de désinscription.
- Par prélèvements automatiques : de 8 échéances, le 15 de chaque mois, la première échéance se situe le 15 septembre de chaque année, la dernière ne pouvant excéder le 15 avril de chaque année. Il est précisé qu'en cas de rejet d'une échéance, celle-ci ne sera pas représentée. Par ailleurs, deux rejets entraîneront l'annulation de cette modalité de paiement. Les frais de rejet et frais annexes seront refacturés. En cas de réinscription pour l'année scolaire suivante, un 9^{ème} prélèvement automatique correspondant à l'acompte de 1500 euros sur la scolarité de l'année scolaire suivante sera effectué le 5 mai 2024. Cet acompte reste dû à Hattemer en cas de désinscription.
- Par virements, aux 2 échéances suivantes : le 15 septembre et le 15 décembre de l'année en cours. En cas de réinscription pour l'année scolaire suivante, un 3^{ème} virement correspondant à l'acompte de 1 500 euros sur la scolarité de l'année scolaire suivante sera dû au 5 mai 2024.
- Par carte bancaire auprès du secrétariat ou par téléphone (American Express non acceptées).
- En espèces, dans la limite légale de 1.000 euros par facture pour les résidents fiscaux français et 15.000 euros par facture pour les résidents fiscaux étrangers s'agissant des paiements en espèces.

Le paiement par chèque est autorisé pour le règlement des activités suivantes uniquement : activités extrascolaires/stages de vacances/voyages/frais d'inscription, de réinscription, uniformes, librairie et l'acompte.

En cas de non-paiement aux dates prévues et après mise en demeure adressée dans les conditions et selon les formes stipulées à l'article 5 des présentes CGS, la Direction n'acceptera plus l'élève en classe et se réserve le droit de se prévaloir de la résiliation de plein droit du contrat.

Pour les élèves s'inscrivant en cours d'année à Hattemer, les frais scolaires annuels sont facturés au prorata temporis. Le mois pendant lequel l'élève arrive est facturé en totalité.

En cas de départ anticipé, tout trimestre scolaire commencé reste dû en totalité à l'Ecole.

NB : dates de trimestre

1^{er} Trimestre : 1^{er} septembre – 30 novembre

2^e Trimestre : 1^{er} décembre – 28 février

3^e trimestre : 1^{er} mars – 3 juillet

4.2 Frais de recouvrement

En cas de retard de paiement des frais de recouvrement seront dus et appliqués comme suit :

Lettre première relance : gratuit

Lettre deuxième relance : gratuit

Lettre troisième relance (mise en demeure) : 25 Commandement d'huissier : 450 €

Frais sur prélèvement ou chèque impayé : 100 €

4.3 Pénalités de retard

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par la famille au-delà de l'échéance ci-dessus fixée, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées au taux mensuel de 10% du prix des prestations figurant sur ladite facture, seront automatiquement et de plein droit acquises au prestataire, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable et entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues au prestataire par la famille, sans préjudice de toute autre action que le prestataire serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre de la famille.

4.4 Absence de compensation

Sauf accord expresse, préalable et écrit du prestataire, et à condition que les créances et dettes réciproques soient certaines, liquides et exigibles, aucune compensation ne pourra être valablement effectuée par la famille entre d'éventuelles sommes dues par le prestataire à la famille, d'une part, et les sommes dues par la famille au prestataire au titre des prestations, d'autre part.

ARTICLE 5 – Résolution pour inexécution

Dans le cas où la Famille :

- manque à son obligation de paiement telle que définie à l'article 4 des présentes CGS
- effectue une fausse déclaration lors de l'inscription
- manque à l'une quelconque des obligations du règlement intérieur listées à l'article 8 des présentes CGS pouvant entraîner l'exclusion définitive l'élève

Le contrat sera résilié de plein droit, à l'initiative du Cours Hattemer et sur confirmation écrite de sa part de sa volonté à se prévaloir d'une telle résiliation de plein droit, après une mise en demeure notifiée à la famille par pli recommandé avec accusé de réception, qu'elle soit adressée sous forme électronique ou sous format papier, demeurée infructueuse plus de huit jours à compter de sa réception, la première présentation du pli recommandé AR par les services postaux faisant foi.

ARTICLE 6 – Modalités de fourniture des Prestations

Les prestations demandées par la famille seront fournies tout au long de l'année scolaire, selon le programme arrêté par Hattemer, correspondant au niveau théorique de l'élève. Ce délai ne constitue pas un délai de rigueur et le prestataire ne pourra voir sa responsabilité engagée à l'égard de la famille en cas de redoublement de l'élève ou de non assimilation du programme par l'élève.

La responsabilité du prestataire ne pourra en aucun cas être engagée en cas de difficulté scolaire de l'élève ou en cas de difficulté financière de la famille ou de l'élève. En cas de demande particulière de la famille concernant les conditions de fourniture des prestations, dûment acceptées par écrit par le prestataire, les coûts y afférents feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire, sur devis préalablement accepté par la famille.

ARTICLE 7 - Droit de propriété intellectuelle

Le prestataire reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle qu'il détient sur les méthodes, études, documents, ouvrages, dessins, cours...etc, réalisés (même à la demande de la famille) ou utilisés par ses enseignants en vue de la fourniture des prestations à la famille. La famille s'interdit toute reproduction ou exploitation des dites méthodes, études, documents, ouvrages, dessins, cours... etc, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du prestataire qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

La famille s'interdit de solliciter directement ou indirectement le personnel du Cours Hattemer sans l'autorisation écrite de ce dernier.

ARTICLE 8 – Règlement et discipline

Les familles s'engagent à faire respecter les termes et conditions du document intitulé « Règlement intérieur » dont ils déclarent

avoir pris connaissance et en accepter les termes. Le Cours Hattemer se réserve le droit d'exclure tout élève notamment si :

- le règlement intérieur n'était pas appliqué par la famille ou l'élève,
- si les règles de discipline n'étaient pas respectées,
- si le niveau scolaire et l'implication de l'élève dans son travail, n'étaient pas suffisants,
- si les présentes conditions générales n'étaient pas respectées, notamment d'un point de vue financier,
- pour toute raison grave portant atteinte à la sécurité ou au bon ordre de marche d'Hattemer.

ARTICLE 9 – Limitations de Responsabilité

Les élèves demeurent sous la responsabilité et la surveillance d'Hattemer au cours de la réalisation des prestations (ie : enseignement présentiel, restauration, garderie,...) et ce, conformément à la législation applicable. Nonobstant ce qui précède, chaque famille s'engage à souscrire une assurance scolaire couvrant les dommages qu'un élève pourrait occasionner à un tiers ainsi que ceux qu'il pourrait subir. Il est enfin expressément convenu que la responsabilité d'Hattemer cesse dès la fin des prestations (sortie des cours sur la base de l'emploi du temps de chaque élève), Hattemer ne pouvant plus être responsable des dommages que subiraient ou feraient subir les élèves après la fin des prestations.

ARTICLE 10 - Informatique et libertés

En application la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 consolidée et du règlement européen relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données 2016/279 du 27 avril 2016 (« RGPD »), il est rappelé que les données nominatives et personnelles qui sont demandées à la famille ou à l'élève sont nécessaires pour la gestion des élèves par l'Ecole. Le Cours Hattemer traite les informations

personnelles concernant les familles et ses élèves avec la plus stricte confidentialité. Lors de l'inscription, seules sont demandées les informations indispensables pour une gestion efficace des élèves et un suivi attentif de chaque dossier. Les données personnelles de la famille et de l'élève collectées sont essentiellement destinées à l'usage interne du Cours Hattemer et au fonctionnement de l'Ecole. La collecte et le traitement des données personnelles destinées à l'usage précité relève de l'intérêt légitime du Cours Hattemer et de l'exécution même du contrat de scolarité de sorte qu'ils ne nécessitent aucun consentement de la famille ou de l'élève concerné.

En tout état de cause, la famille accepte expressément et donne son consentement à la collecte et au traitement pour l'usage ci-avant défini, des données personnelles le concernant ou concernant l'élève dont il est le représentant légal.

Les données personnelles de la famille collectées lors de son inscription et au cours du contrat de scolarité pourront également être utilisées en vue de lui adresser des offres ou prestations commerciales provenant d'autres établissements scolaires exerçant sous l'enseigne Hattemer ou de tout autre établissement scolaire du groupe Globeducate.

Les données personnelles pourront être partagées avec les membres élus de l'association des parents d'élèves du Cours Hattemer.

La famille accepte expressément et donne son consentement à la collecte et au traitement, à des fins de prospection commerciale, des données personnelles le concernant, étant précisé que seules les données personnelles des parents ou du représentant légal de l'élève seront utilisées à cette fin. Les données personnelles concernant les élèves ne seront pas utilisées, ni traitées pour cet usage commercial.

Les données personnelles collectées peuvent être enregistrées par le Cours Hattemer sur un serveur sécurisé. Elles seront conservées par le Cours Hattemer pendant toute la durée d'exécution du contrat et pour une durée, après la fin du contrat, d'un an maximum. Le Cours Hattemer s'engage à ce que la collecte et le traitement d'informations et de données personnelles respecte la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 ainsi que le règlement européen relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données 2016/279 du 27 avril 2016 (« RGDP »). A cet égard, le Cours Hattemer précise qu'elle a mis en œuvre les mesures nécessaires et prévues au RGDP pour assurer la protection et la sécurisation des données personnelles qu'elle collecte et qu'elle traite.

Le Cours Hattemer informe la famille qu'elle dispose d'un droit d'accès, de rectification, de modification, de portabilité, de suppression, d'effacement et d'opposition s'agissant des informations et des données personnelles qui les concernent ou concernant les élèves dont ils sont les représentants légaux ainsi que d'opposition au traitement et à la collecte de ces données.

Pour exercer ces droits la famille peut écrire au délégué à la protection des données personnelles du Cours Hattemer à l'adresse mail suivante : rgpd.france@globeducate.fr

Il est par ailleurs précisé que l'établissement Ecole dispose d'un système de vidéosurveillance pour la sécurité des élèves, des clients et des enseignants et des biens. Les images sont conservées pendant un mois et peuvent être visionnées, en cas d'incident, par le personnel habilité du Cours Hattemer et par les forces de l'ordre. La famille peut accéder aux données et images les concernant et demander leur effacement. Ils disposent également d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de ces données et images.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement des données et images dans ce dispositif, la famille peut contacter le délégué à la protection des données personnelles d'Hattemer à l'adresse ci-dessus indiquée.

Enfin, il est précisé que l'Ecole fait partie d'un groupe d'établissements scolaires privés situés en France et exerçant sous l'enseigne Globeducate (ci-après dénommée « le Groupe »). Afin de promouvoir et faire connaître les différents établissements du Groupe et leurs activités respectives, mais surtout dans l'hypothèse où l'Ecole serait complète ou en cas de déménagement des familles, afin de pouvoir diriger les Familles vers d'autres établissements du Groupe, l'Ecole procède, avec ces autres écoles, à un partage de dossiers et de données personnelles collectées. L'Ecole assume, conjointement avec les établissements du Groupe avec lesquels elle procède à ce partage de données, la responsabilité du traitement pour les finalités ci-avant visées. A cet effet et conformément à l'article 26 du RGPD, l'Ecole et les établissements du Groupe ont mis en place, entre eux, un accord de partage de données intragroupe, lequel fixe de manière transparente leurs obligations respectives aux fins d'assurer le respect des exigences du RGPD, notamment en ce qui concerne l'exercice des droits de la personne concernée, et leurs obligations respectives quant à la communication des informations visées aux articles 13 et 14 du RGPD. Cet accord mentionne notamment l'identité et les coordonnées des établissements concernés par ce partage. Cet accord est transmis, concomitamment aux présentes CGS, aux familles lors de leur demande d'inscription. Les familles reconnaissent expressément avoir pris connaissance de cet accord et consentent à ce que leurs données personnelles soient partagées entre les établissements du groupe pour les finalités ci-avant visées et définies au sein de l'accord de partage de données précité. La famille est informée qu'elle dispose d'un droit de révoquer, à tout moment, ce consentement.

J'accepte expressément que les photos et vidéos des enfants prénommés et nommés ci-dessous apparaissent dans les publications de Cours Hattemer, ainsi que des autres écoles appartenant au groupe Globeducate en France et dans le monde, pendant une durée de deux ans à compter de la signature de la présente acceptation, renouvelable par tacite reconduction par période de un an, sauf dénonciation écrite à l'adresse : *Cours Hattemer – 52 rue de Londres – 75008 Paris*, de la part des représentants légaux des enfants mineurs concernés, avec un préavis de trois mois avant le terme contractuel, sur son site internet et dans d'éventuelles revues promotionnelles et blogs ainsi que sur le net. Je suis informé que cette utilisation est faite dans un cadre pédagogique et promotionnel et que l'identité de mon enfant sera protégée. Je suis également informé que ces images pourront être utilisées ou distribuées sous d'autres formes, toujours dans le cadre de la présentation de notre établissement.

ARTICLE 11 – Litiges

Conformément à l'article L111-1 du Code de la consommation, la famille est informée de la possibilité qu'il a de recourir, en cas de litige, à un médiateur de la consommation ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends. Conformément aux dispositions de l'article R.156-1 du code de la consommation, la famille a la possibilité de saisir le médiateur de la consommation dont les coordonnées sont ci-après mentionnées, en vue de tenter d'aboutir à une issue amiable :

Médiation-net consommation

34, Rue des Epinettes – 75017 PARIS

Pour une saisine en ligne : <http://www.mediation-net-consommation.com/>

A défaut d'accord amiable entre les parties, tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

ARTICLE 12 – Langue du contrat – Droit applicable

De convention expresse entre les parties, les présentes CGS et les opérations d'achat et de vente qui en découlent sont régies par le seul droit français. Elles sont rédigées en langue française.

Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Lorsque les CGS sont conclues entre des parties de nationalité différente ou exécutées totalement ou partiellement à l'étranger,

la loi applicable à celles-ci demeure la loi française.

ARTICLE 13 – Généralités

Le fait pour l'une des parties de ne pas exiger la stricte exécution des présentes CGS ou de l'une quelconque de leurs dispositions, ne sera pas considéré comme une renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'un quelconque des termes des présentes CGS.

Si une ou plusieurs stipulations des présentes CGS venaient à être déclarées nulles ou inopposables du fait d'une évolution législative ou réglementaire, les autres stipulations garderaient alors toute leur force et leur validité, et les Parties s'efforceraient, dans les meilleurs délais, de leur substituer des stipulations équivalentes et reflétant leur commune intention.